Rapport 2023

Allocation des fonds levés dans le cadre des émissions obligataires durables 2022

VILLE DE LYON

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE LYON 5

UN ENGAGEMENT POLITIQUE FORT 5

UN PLAN D'ACTION VOLONTARISTE 6

UNE GOUVERNANCE À LA HAUTEUR DE CES AMBITIONS 7

RAPPEL DU FRAMEWORK 9

UTILISATION DES FONDS 9

CATÉGORIES DE PROJETS ÉLIGIBLES 11

PROCESSUS POUR LA SÉLECTION ET ÉVALUATION DES PROJETS 10

GESTION DES FONDS 11

REPORTING 11

REVUE EXTERNE 12

PRÉSENTATION DES OBLIGATIONS RÉALISÉES 13

NOTATION FINANCIÈRE 13

RAPPORT D'ALLOCATION 14

RAPPORT D'IMPACT 16

BÂTIMENT DURABLE 16

Démolition/reconstruction du groupe scolaire Kennedy 16

Rénovation énergétique du groupe scolaire Diderot 17

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 18

Eclairage par détection Transvaal Monplaisir 18

ACCÈS À DES SERVICES : SANTÉ 19

Campus de l'Académie de l'Organisation Mondiale de la Santé 19

INTRODUCTION

La Ville de Lyon s’est engagée en faveur d’une finance plus vertueuse et éthique avec la volonté de participer à l'organisation de la finance verte et responsable.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a mis en place en 2022 un cadre de travail afin d’émettre des obligations vertes, sociales et durables. Par cet acte, la Ville de Lyon souhaite offrir la possibilité aux acteurs financiers de donner un sens à leur investissement en participant aux projets découlant de sa stratégie de transition écologique et sociale.

En novembre 2022, la Ville de Lyon a ainsi effectué ses premières émissions au format durable.

En accord avec les engagements pris envers les investisseurs et aux principes applicables de l’International Capital Market Association (ICMA), la Ville assure, par le présent document, une transparence totale sur les projets ainsi financés. Dans un premier temps par une présentation détaillée de l’allocation des fonds levés puis par l’évaluation des bénéfices environnementaux et sociaux de chacun des projets selon leur catégorie.

Ce reporting sera reconduit annuellement jusqu’à la complète allocation des fonds.

Suite au succès de ces premières émissions, la multiplication des opérations en lien avec la transition écologique est fortement envisagée pour les prochaines années.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA VILLE DE LYON

La Ville de Lyon agit de manière ambitieuse pour construire un avenir plus durable, résilient et équitable. Elle se donne pour cela un cadre de gouvernance et un plan d'action volontariste et engageant où l'amélioration de la redevabilité publique est essentielle.

Un engagement politique fort

L'équipe municipale, conduite par les écologistes, élue le 28 juin 2020, fait de la crise climatique sa priorité.

Son maire, Monsieur Grégory Doucet, est membre du réseau C40[1] des grandes villes mondiales qui collaborent pour mettre en œuvre dès maintenant les actions nécessaires pour faire face à la crise climatique.

Deux événements médiatiques forts témoignent de l'engagement de la ville dans ce domaine :

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a déclaré Lyon en état d'urgence climatique

Lien vers la déclaration :

https://www.lyon.fr/actualite/environnement/lyon-declare-letat-durgence-climatique

Par cette déclaration, la Ville de Lyon s'inscrit durablement dans la transition écologique et affirme l'opportunité d'inventer, à Lyon, dans le respect des diversités, des manières de « bien vivre » qui bénéficient en priorité aux personnes les plus fragiles, et qui créent des modes plus durables pour habiter, se déplacer, manger, travailler, consommer, se former, se cultiver, s'engager, se distraire, s'épanouir.

Le 28 avril 2022, la Ville de Lyon est lauréate au programme européen des Villes Climatiquement Neutres.

Issue du programme Horizon Europe de l'Union européenne, la mission "Climate-Neutral and Smart Cities" a ouvert en 2021 un appel à manifestation d'intérêt à destination des villes qui souhaitent devenir l'une des 100 villes européennes climatiquement neutres en 2030. Les villes sélectionnées doivent mettre en œuvre un "Climate City Contract" co-construit avec les partenaires locaux et les citoyens.

Lien vers Lyon, ville climatiquement neutre :

https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/lyon-2030-ville-climatiquement-neutre

En intégrant le programme "100 Villes climatiquement neutres", Lyon participe à la création d'un réseau de villes innovantes, espace privilégié pour l'échange et le partage

1. C40 est un réseau de maires de près de 100 grandes villes mondiales. Partout dans le monde, les maires du C40 et les villes qu'ils dirigent prennent des mesures climatiques ambitieuses, collaboratives et urgentes qui s'alignent sur les objectifs scientifiques. Ils travaillent ensemble au-delà des frontières afin de protéger les personnes et les communautés partout dans le monde et de construire un avenir plus durable, résilient et équitable.

de bonnes pratiques. Elle bénéficie également d'un accompagnement en ingénierie pour la mise en œuvre de projets innovants.

Pour tenir compte du renforcement des objectifs de neutralité carbone fixé dès 2030, le Conseil municipal vote fin 2022 l'actualisation, de son Plan Climat Air Energie. Le renforcement de ce plan, déjà actif, viendra fédérer les actions et la gouvernance déployées, telles que présentées infra.

Lien vers le Plan Climat Air Energie:

https://www.lyon.fr/lyon-2030/le-plan-climat-air-energie

Un plan d'action volontariste

Le mandat 2020-2026 est le « dernier mandat pour le climat »[2].

Fin 2020, la Ville de Lyon a défini ses priorités au sein d'un « plan de mandat » qui fixe les actions et projets à mener autour de 6 orientations stratégiques :

- **Réconcilier Lyon avec le vivant,** en intégrant l'exigence de la revitalisation et de la biodiversité ;
- **Inscrire Lyon dans les limites planétaires,** en réduisant l'empreinte de son action ;
- **Lyon, ville résiliente enracinée dans son bassin de vie,** en favorisant un modèle de développement favorable aux filières locales ;
- **Lyon, ville inclusive et solidaire,** en renforçant le service public et en se positionnant comme une ville accueillante et humaniste ;
- **Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement,** donner envie, donner confiance, en mettant en place des actions de démocratie participative forte, comme le budget participatif[3] : une partie du budget est affectée sur des propositions portées par des citoyens lyonnais afin de les impliquer dans les choix d'investissements de la Ville de Lyon ;
- **Lyon, ville de coopération,** en positionnant l'entraide comme valeur cardinale.

Ce plan vise à faire de la transition écologique le fil conducteur des politiques publiques, afin de mettre la Ville de Lyon sur une trajectoire de neutralité carbone.

Lien vers le plan de mandat :

https://www.lyon.fr/vie-municipale/le-plan-pluriannuel-des-investissements-de-la-ville-de-lyon

Pour donner corps à ce plan, la ville s'est dotée en mars 2021 d'une **programmation pluriannuelle des investissements** pour la période 2020-2026.

La capacité des engagements financiers sur la période a été fixée à 1 250 millions d'euros dont plus d'un tiers sera directement consacré à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public, la sortie du diesel de notre flotte de véhicules, ainsi que par la végétalisation de la ville et l'apaisement de la circulation.

2. Citation de Grégory Doucet, maire de Lyon

3. Budget participatif : *https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022*

Les projets inscrits dans cette programmation répondent aux priorités politiques de la Ville de Lyon et œuvrent pour la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre de services publics. **Les critères de sélection des projets sont :**

- La conformité à l'engagement politique ;

- L'impact favorable du projet en matière de transition écologique ;

- La réponse aux attentes des citoyens et l'intérêt que pourra susciter le projet ;

- La sobriété et l'efficience de la dépense publique.

Cette programmation recouvre notamment la construction, rénovation ou extension de 39 écoles, de 7 établissements de jeunesse, de 13 équipements sportifs.

Ce plan d'équipement est piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux.

Lien vers la Programmation Pluriannuelle d'Investissement :

https://www.lyon.fr/actualite/vie-municipale/le-plan-pluriannuel-des-investissements-de-la-ville-de-lyon

Une gouvernance à la hauteur de ces ambitions

Outre les moyens financiers qu'elle donne à son ambition, la Ville de Lyon rend possible la transition en se dotant d'outils de gouvernance qui favorisent son émergence.

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

La Ville de Lyon, comme toutes les collectivités dont le montant d'achat public dépasse 100 M€ annuel[4], est dotée d'un schéma de promotion des achats responsables.

Consciente du rôle majeur de la commande publique dans la transition écologique, la Ville de Lyon a accentué l'effort requis par la loi en adoptant en septembre 2021 un cadre encore plus rigoureux et vertueux en matière d'achat public responsables. Il s'agit du Schéma de promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Ce schéma définit 3 axes d'engagement pour garantir que les achats publics soient vertueux.

a) L'environnement :

L'achat public doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économie des ressources, respect de la biodiversité, etc.), et d'amélioration continue (les engagements prévus par l'entreprise à court et moyen terme, comme l'utilisation d'énergie plus propre).

4. Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

b) L'inclusion sociale :

L'achat public doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap). Il favorise également l'amélioration des conditions de travail.

c) L'efficience économique :

L'achat public doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre à un besoin réel identifié, s'intégrant dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique territorial pérenne, c'est-à-dire adapté aux capacités des entreprises, dans une logique de progrès partagé. Il se caractérise également au travers de relations équilibrées et durables avec les candidats et les titulaires.

Management de projet éco-responsables Norme ISO 20121 :

La Ville de Lyon s'engage dans un processus de certification à la norme ISO 20121. Cette démarche vise à mettre en place un management de projets écoresponsables, afin de maitriser l'impact social, économique et environnemental des événements. La certification prendra pour objet la Fête des Lumières, animation emblématique de la ville et internationalement connue, puis s'ouvrira à l'ensemble des événements produits et accompagnés par la municipalité.

Redevabilité de l'action publique par un rapport faisant référence au cadre international des ODD :

Performant les obligations légales s'imposant aux collectivités locales françaises en matière de développement durable[5], la Ville de Lyon s'est donnée le cadre de référence international des objectifs onusiens de développement durables pour étalonner son action et rendre compte à ses habitants de ses résultats.

Ainsi, chaque année, la Ville de Lyon met en lumière les inter-relations des 17 objectifs de développement durables de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au sein de ses politiques dans un rapport intitulé « Lyon en transition(s) ».

La ville organise la restitution de son plan de mandat par le spectre de ces objectifs en le structurant autour de 5 thématiques :

- Aménagement et transition ;
- Émancipation ;
- Protection et solidarités ;
- Ville soutenable ;
- Ressources, proximité, gouvernance.

Lien vers le rapport de développement durable 2022

https://www.lyon.fr/lyon-ville-durable/lyon-en-transitions-le-rapport-developpement-durable-de-la-ville-de-lyon

5. Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'Environnement, dite loi Grenelle II pour l'Environnement

RAPPEL DU FRAMEWORK

Le Framework est consultable sur notre site internet

https://www.lyon.fr/vie-municipale/budget-et-compte-administratif/programme-demissions-obligataires-de-la-ville-de-lyon

Utilisation des fonds

Les fonds seront utilisés pour financer ou refinancer les dépenses d'investissement liées aux catégories projets éligibles environnementaux et sociaux décrites ci-après. En conformité avec ce cadre d'émission, la Ville de Lyon peut émettre trois types d'obligations :

- Des obligations Vertes : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts.
- Des obligations Sociales : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.
- Des obligations Durables : le produit des obligations est destiné à financer exclusivement des dépenses relatives à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets verts et/ou à une (ou plusieurs) catégorie(s) de projets sociaux.

Les dépenses éligibles sont issues du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026 de la Ville de Lyon démarrées depuis le 1er janvier 2021, avec l'installation de l'exécutif nouvellement élu, et concerneront les dépenses ayant un impact environnemental et/ou social tangible. Toute nouvelle émission d'obligation verte, sociale ou durable respectera une période rétrospective maximale de deux années (« lookback period »). En amont de toute émission, la Ville de Lyon s'engage à communiquer aux investisseurs la part de fonds levés destinés au refinancement de projets éligibles.

Les projets éligibles sont situés sur le territoire de la Ville de Lyon.

Dans le cadre de ce Framework, la Ville de Lyon contribue à 9 des 17 Objectifs de Développement Durable suivants définis par l'Organisation des Nations Unies.

Catégories de projets éligibles

CATÉGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS DE LA VILLEDE LYON
BÂTIMENTS DURABLES	Investissements qui soutiennent la construction de bâtiments à basse ou très basse énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments : • Construction de bâtiments conformes à la nouvelle réglementation environnementale (RT2012 - 10 % ou RE2020 - 10 %), sur la base d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) ou l'une des certifications suivantes BBCA, E4C2, E4C1, E3C2, E3C1 • Rénovation énergétique des bâtiments publics conduisant à un gain minimum de 30 % en Demande d'Énergie Primaire (DEP)	Rénovation énergétique des bâtiments (notamment des groupes scolaires)
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	Investissements qui soutiennent le développement, la construction, la rénovation, la mise en opération et la maintenance de projets d'efficacité énergétique : • Efficacité énergétique des équipements et de l'éclairage public conduisant à un gain minimum de 30 % en efficacité énergétique	Gain énergétique permettant la réduction de la demande d'énergie
ÉNERGIES RENOUVELABLES	Investissements qui soutiennent la production, distribution et maintenance de sources de génération d'énergie solaire : • Énergie solaire avec émissions directes ≤ 100g CO2/kWh	Production d'énergie décarbonée
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES VIVANTES ET DES SOLS	Investissements qui contribuent à la préservation de la biodiversité ainsi que la gestion durable des ressources naturelles : • Investissements dans des espaces verts labellisés EcoJardin (Cf. annexe2) • Développement d'espaces verts préexistants et augmentation du nombre d'espaces verts • Investissements visant à protéger la faune et la flore • Investissements dans les projets de végétalisation et de désimperméabilisation des sols	Promouvoir la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur

CATÉGORIES DE PROJETS SOCIAUX	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	OBJECTIFS DE LA VILLEDE LYON
ACCÈS À UN LOGEMENT À UN COÛT ABORDABLE	Investissements qui contribuent à augmenter l'offre de logements sociaux **Population cible :** • Populations éligibles aux logements sociaux	Développer une nouvelle offre de logements abordables
ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ	Investissements finançant des infrastructures et/ou services de santé publics : • EHPAD publics (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) • Subventions aux hôpitaux et centres de recherche médicale • Matériels de santé • Entretien et rénovation de structures sanitaires publiques **Population cible :** • Personnes vulnérables, personnes âgées, personnes en situation de précarité	• Accompagner les personnes vieillissantes et vulnérables dans la dignité • Soutenir le développement de l'offre de soins • Accompagner la recherche médicale
ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : ÉDUCATION	Investissement dans les infrastructures et équipements des établissements scolaires (écoles maternelles et primaires) ou d'accueil de jeunes enfants (crèches) : • Acquisition, construction, réhabilitation, extension de groupes scolaires • Lutte contre l'exclusion numérique **Population cible :** • Enfants et élèves de crèches et d'écoles publiques issus de zones prioritaires (QPV et QVA)	Améliorer les installations et les infrastructures éducatives

Processus pour la sélection et évaluation des projets

La Ville de Lyon a mis en place un Comité de Suivi des Green, Social and Sustainability Bonds qui vient s'agencer dans les instances de gouvernance existantes de la ville. En effet, la sélection des projets des émissions vertes, sociales et durables s'inscrit dans le cadre plus global du pilotage des opérations inscrites à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Ville. Le pilotage de la PPI répond à deux objectifs :

- **Ajuster son périmètre physico-financier** au gré des évolutions rencontrées en cours de mandature. Cet objectif est assuré par le suivi physico-financier de la PPI.
- **Valider le démarrage opérationnel des projets** qui la compose. Cet objectif est assuré par le suivi du lancement des opérations

Gestion des fonds

Le suivi du produit net des Obligations Vertes, Sociales et Durables de la Ville de Lyon est opéré dans le cadre réglementaire applicable aux collectivités locales françaises qui impose le dépôt des fonds libres sur un compte unique au Trésor Public.

Le produit net des Obligations Vertes, Sociales et Durables de la Ville de Lyon est alloué, selon le principe de l'équivalence nominale, aux dépenses d'investissement en lien avec les Projets Verts et Sociaux Éligibles.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts, sociaux et durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Ville.

Le suivi de l'allocation des produits nets des Obligations Verte, Social et Durable est assuré par la Direction des Finances de la Ville de Lyon.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné deviendrait inéligible ou sujet à une controverse majeure, la Ville de Lyon s'engage à réaffecter le montant concerné à un autre projet éligible dans un délai de 24 mois.

Reporting

Le présent reporting sur les Obligations Vertes, Sociales et Durables de la Ville de Lyon sera publié annuellement jusqu'à l'allocation totale des fonds issus des émissions.

L'élaboration de ce document est pilotée par la Direction des Finances de la Ville de Lyon en lien avec les directions opérationnelles concernées par les projets sélectionnés, il comprend notamment un rapport d'allocation des fonds sur les projets éligibles dans lequel figurent les informations suivantes :

- La liste des projets éligibles financés
- Le nombre de projets éligibles financés

- Le montant total des fonds alloués
- La part de fonds alloués et non alloués
- La répartition des fonds alloués par catégorie de projets sociaux et verts

La Ville de Lyon s'engage à signaler tout potentiel problème ou controverse ESG lié aux projets financés.

Ce reporting s'appuiera également sur un rapport d'impact présentant des indicateurs environnementaux et sociaux quantitatifs ou/et qualitatifs sur les projets faisant l'objet de l'émission. Le tableau ci-dessous présente une liste non-exhaustive de critères pouvant servir selon les catégories de projets éligibles.

Le reporting sera publié annuellement sur le site internet de la Ville de Lyon.

Revue externe

La Ville de Lyon a mandaté Moody's ESG Solutions pour donner une Seconde Opinion sur le Green, Social & Sustainability Bond Framework de la Ville de Lyon :

- Moody's ESG ne note aucune controverse.
- La contribution au développement durable de la Ville de Lyon est jugée : Avancée.

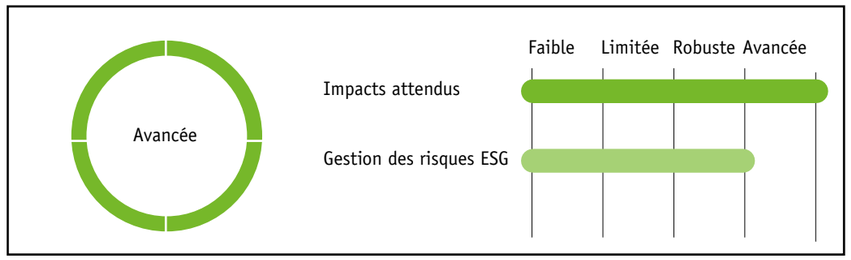

1 - Utilisation des fonds Meilleures pratiques	2 - Processus la sélection et l'évaluation des projets Meilleures pratiques
3 - Gestion des fonds Meilleures pratiques	4 - Reporting Aligné

PRÉSENTATION DES ÉMISSIONS RÉALISÉES

En fin d'année 2022, la Ville de Lyon a émis deux émissions au format sustainable pour 20M€ (10M€ par émission). Leurs détails se trouvent ci-dessous :

Emission 1 :

- Placeur : Aurel BCG – GFI EU
- Montant : 10M€
- Durée : 7 ans
- Maturité : 02/12/2029
- Amortissement : In Fine
- Taux fixe : 2,800%
- Format : Sustainable

Emission 2 :

- Placeur : CACIB
- Montant : 10M€
- Durée : 10 ans
- Maturité : 02/12/2032
- Amortissement : In Fine
- Taux fixe : 2,899%
- Format : Sustainable

Notation financière

En septembre 2023, l'agence DBRS Morningstar a confirmé la note AA (high) à la Ville de Lyon.

DRBS Morningstar précise dans ses conclusions que la Ville de Lyon possède :

- de solides performances financières et un niveau d'endettement très modéré,
- une gouvernance et une gestion budgétaire de qualité, offrant un degré élevé de transparence financière et marquée par le renforcement continu des outils de pilotage budgétaire,
- une structure de la dette saine, diversifiée et performante ainsi qu'une situation de liquidité confortable,
- une économie diversifiée et dynamique qui constitue le second pôle économique de France.

Par ailleurs, l'agence souligne que « la stratégie financière claire de la collectivité et ses marges de manœuvre budgétaires devraient lui permettre de mettre en œuvre son Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) de 1,25 milliard d'euros tout en maintenant un profil budgétaire favorable et un niveau d'endettement modéré, et ce malgré les pressions inflationnistes persistantes et la baisse anticipée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) liée au ralentissement du marché de l'immobilier».

RAPPORT D'ALLOCATION

LES CATÉGORIES DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ÉLIGIBLES	Projet	Montant total estimé du projet	Montant financé par les bonds en 2021/2022 - Reporting 2023	Allocation des bonds dans le projet	Part financée par les bonds
BÂTIMENTS DURABLES	Groupe scolaire Kennedy Démolition reconstruction	19 578 000 €	500 000 €	6%	3%
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	Mise en place d'un éclairage par détection du quartier Transvaal-Monplaisir (Lyon 3ème et Lyon 8ème)	1 680 000 €	1 000 000 €	12%	60%
BÂTIMENTS DURABLES	Groupe scolaire Diderot - Rénovation thermique	8 607 048 €	90 000 €	1%	1%
TOTAL PROJETS ENVIRONNEMENTAUX		29 865 048 €	1 590 000 €	19%	5%

CATÉGORIESDE PROJETS SOCIAUX ÉLIGIBLES	Projet	Montant total estimé du projet	Montant financé par les bonds en 2021/2022 - Reporting 2023	Allocation des bonds dans le projet	Part financée par les bonds
ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS : SANTÉ	Participation à la création de l'académie OMS	10 000 000 €	7 000 000 €	81%	70%
TOTAL PROJETS SOCIAUX		10 000 000 €	7 000 000 €	81%	70%

TOTAL EMISSION SUSTAINABLE	39 865 048 €	8 590 000 €	100%	22%

Reste à allouer	11 410 000,00 €
% d'allocation	42,95%
Nombre de projets	4
Dont projets verts	3
Dont projets sociaux	1

Part du financement des bonds sustainable 2022*

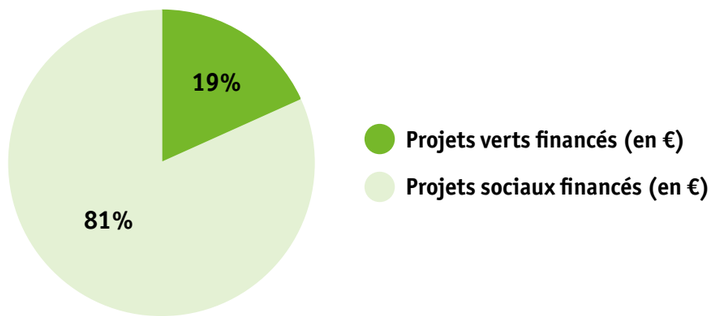

*La part du financement des bonds entre projets verts/projets sociaux sera rééquilibrée avec les allocations futures dans les prochains reporting notamment avec l'avancement des projets verts.

Répartition des fonds alloués par catégorie de projet

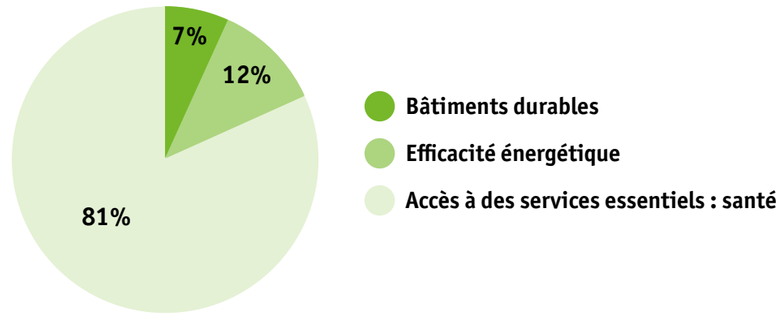

Allocation des bonds 2022

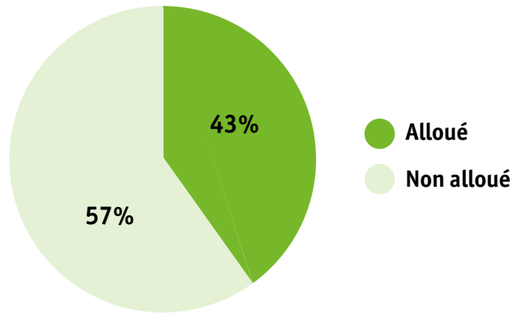

RAPPORT D'IMPACT

Bâtiment durable

Démolition/reconstruction du groupe scolaire Kennedy

La construction du nouveau groupe scolaire Kennedy est l'opération prioritaire lançant le réaménagement de l'îlot Kennedy à Lyon 8ème.

Il est prévu de démolir l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire construit dans les années 1960, pour reconstruire un nouveau groupe scolaire d'une capacité de 18 classes, un complexe sportif avec gymnase et piscine, et les ateliers de la danse.

La durée des travaux est estimée à 2 ans et demi, ils s'effectueront de novembre 2023 à octobre 2025.

Avant travaux :

Prévisionnel après travaux :

Indicateurs d'impact

- **Labellisation E4C2**

  - 720m³ de bois en structure
  - 1500m³ d'isolants biosourcés

- **Projet à énergie positive**

- Les consommations énergétiques annuelles du groupe scolaire Kennedy sont estimées à un peu moins de 200 MWh/an, pour des émissions de GES équivalentes à 24,4 tCO2éq/an

- Le projet s'inscrit dans la volonté de la ville de développer les énergies renouvelables :

  - **installation de panneaux photovoltaïques** sur la toiture. Au total **645 m²** sont prévus, représentant une production annuelle d'électricité estimée à environ 150 000 kWh.
  - **Récupération des eaux pluviales** pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des panneaux solaires

Rénovation énergétique du groupe scolaire Diderot

Le Groupe Scolaire Diderot est situé au 25 Avenue de Ménival à Lyon 5ème, construit en 1960, il est composé de plusieurs bâtiments accueillant près de 400 élèves. Ces bâtiments n'ont pas fait l'objet de rénovations thermiques depuis leurs constructions.

Le périmètre des travaux comporte notamment :

- Isolation thermique des toitures et des murs
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries et des protections solaires
- Mise en place d'un éclairage LED dans l'ensemble des locaux
- Création d'une ventilation double flux
- Amélioration de la performance énergétique de la distribution du chauffage
- Installation de panneaux photovoltaïques

La Ville de Lyon a confié à la Société Publique Locale « OSER » un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conception, la réalisation des travaux de rénovation énergétique ainsi que leur maintenance.

La durée des travaux est estimée à 2 ans et 3 mois, ils s'effectueront principalement sur les périodes estivales en s'étalant de juillet 2023 à octobre 2025.

Avant travaux :

Prévisionnel après travaux :

Indicateur d'impact

- Objectif : passer de 167,4 KWH/m² à 75,3 KWH/m², soit près de **58% d'économies d'énergies.**

Efficacité énergétique

Éclairage par détection Transvaal Monplaisir

Les opérations « d'éclairage par détection » relèvent d'un mode gestion intelligent de l'éclairage qui consiste à adapter la luminosité grâce à des appareils de détection de présence. Ainsi, l'objectif premier est de piloter l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie.

Dans cadre de l'opération Transvaal Montplaisir, le territoire concerné est un quartier résidentiel dans le 3ème et 8ème arrondissement de Lyon. Les économies d'énergie seront réalisées de deux manières, soit en gradant l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée au moment où le trafic automobile se réduit, soit en mettant en place une détection de présence des véhicules aux entrées et sorties des différentes rues.

Enfin, au-delà de l'objectif fort réduction de consommation énergétique, la protection du vivant est également un objectif important avec la prise en compte des enjeux en termes de santé publique et de préservation de la faune et de la flore présentes sur le territoire en limitant la pollution lumineuse.

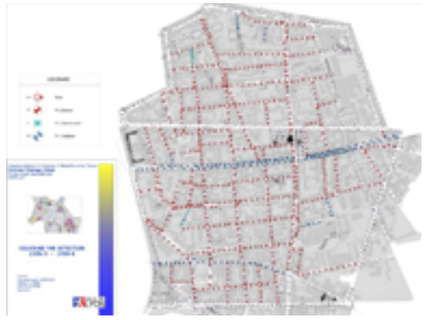

La durée des travaux est estimée à 4 ans pour un budget total de 1 680 000 € TTC, avec un démarrage réalisé en mars 2021.

L'opération permet de réaliser une économie de 70%, ce qui correspond à 370 000 kWh par an.

Indicateurs d'impact

- **1 022 points lumineux impactés.**
- 370 000 kWh économisés, soit **70% d'économie d'énergie réalisée.**

Accès à des services : santé

Académie de l'Organisation Mondiale de la Santé

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'il manque près de 18 millions de professionnels de santé dans le monde, que les stratégies et offres de formations ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique mondiale.

Face à ce constat, l'OMS a souhaité crée l'Académie de l'OMS, un centre de formation continue à la pointe du progrès, qui apporte les toutes dernières innovations en matière d'apprentissage des adultes au service de la santé mondiale.

Les priorités stratégiques de l'Académie sont les suivantes :

- Devenir la structure de formation de référence au niveau mondial pour l'ensemble des professionnels de la santé, y compris les responsables politiques, les cadres et dirigeants d'entreprises ainsi que les responsables d'organisations de la société civile ;
- Renouveler profondément les modalités d'apprentissage numérique grâce à des ressources, outils et applications pédagogiques innovants ;
- Améliorer les compétences de plusieurs millions de personnes grâce à un apprentissage numérique de pointe et innovant ;
- Renforcer les missions d'appui de l'OMS afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé.

L'Académie de l'OMS s'implante à Lyon et contribue à renforcer l'expertise de Lyon dans le domaine des sciences du vivant et l'émergence d'un pôle de santé mondial. La Ville de Lyon soutien l'implantation de l'Académie à Lyon en participant au financement d'un nouveau bâtiment au cœur du bio-district de Gerland.

L'ouverture de l'Académie de l'OMS à Lyon est prévue pour l'automne 2024.

Prévisionnel après travaux : 321 avenue Jean Jaurès - Lyon 7ème arrondissement

Indicateurs d'impact

- **10 600 m²** dédié à la formation de la santé.

- L'objectif est d'aider les apprenants à mieux répondre aux besoins prioritaires en matière de santé et de contribuer à la réalisation des objectifs du triple milliard :

  - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle ;

  - Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire ;

  - Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être.

LYONendirect 04 72 10 30 30 • lyon.fr

VILLE DE LYON